

ON S'ABONNE... Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur... PRIX DE L'ABONNEMENT: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES, 25 centimes la ligne; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal... L'ABONNEMENT se paie d'avance.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un renouvellement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT, Départ des Correspondances, SERVICE DES POSTES, Arrivée des Correspondances. Table with columns for dates, events, routes, and arrival times.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 3 Février 1866.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 1er, Du 2, Du 3.

BULLETIN

La publication du Livre Jaune achève et complète l'Exposé de la situation de la France sur tous les points du monde. Les dépêches échangées entre notre chancellerie et celles des Etats, mettent parfaitement en vue l'esprit de suite, de prévision et de sagesse, qui n'a jamais cessé de dicter nos rapports avec les puissances de Rome, les questions les plus délicates ont été prudemment et patiemment acheminées à des solutions équitables autant que pratiques.

La pensée véritable de la convention du 15 septembre, est remise en lumière; la confiance renait à Rome, la modération reconquiert ses droits à Florence; on se rapproche sur le terrain financier; le concours de la France pour le recrutement de l'armée papale, n'est plus mis en suspicion, et, d'autre part, l'Espagne et les autres Etats réfractaires à une idée d'Union commerciale ou politique avec le nouveau royaume, écoutent la voix de notre diplomatie et acceptent les faits acquis.

En ce qui concerne les affaires du Mexique, dans leurs rapports avec les Etats-Unis, la situation n'offrait pas des aspects moins difficiles. On

devoir s'attendre à ce que le gouvernement de Washington, depuis la chute des confédérés, fit des concessions aux hommes ardents du Nord, qui l'avaient aidé à triompher. Ces hommes excités par les luttes de la guerre civile devaient pousser leurs doctrines de suprématie sur le reste de l'Amérique, à leur limite extrême, particulièrement celle dite de Monroë, et nous devions éprouver le contrecoup de cette espèce de fièvre. Les choses se sont ainsi passées, en effet. Le président Johnson et M. Seward lui-même, malgré leurs sentiments pacifiques ont dû céder au torrent. C'est ce qui explique les récentes dépêches reçues de Washington, M. Drouyn de Lhuys a admirablement dû à ces communications, d'où les alarmistes voyaient déjà surgir ces impossibilités de conciliation que recherchent avec tant de joie les partis hostiles. Les dépêches contenues dans le Livre Jaune en font foi, aucune des observations de M. Seward n'est restée sans réponse; et si le chef de la chancellerie française a décliné le débat ouvert par M. Bigelow sur certains actes d'administration intérieure de l'Empereur Maximilien, il n'a laissé à l'écart aucune question essentielle. Le gouvernement des Etats-Unis, craignait que notre présence au Mexique eût pour principe le droit d'intervention; M. Drouyn de Lhuys a rectifié nettement cette erreur. Nous sommes à Mexico en vertu du droit de la guerre, et cette guerre nous avons dû l'entreprendre à la suite des plus criants dénis de justice. M. Seward découvre un péril pour les Etats-Unis dans l'établissement du pouvoir monarchique à Mexico. A cette observation, M. Drouyn de Lhuys oppose avec un égal succès, dans sa dépêche du 29 novembre, cette remarque fondée: c'est qu'avant l'intronisation de Maximilien, le désordre seul régnait au Mexique et que les intérêts de l'Union américaine, aussi bien que le monde entier, souffraient de cet état d'anarchie, et que si l'ordre est rétabli dans l'ancien empire de Montezuma, à l'instar du Brésil, le gouvernement de Washington n'aura pas plus à se plaindre de cet état de choses qu'il ne se plaint de l'existence d'un Empereur à Rio-de-Janeiro, avec lequel il vit dans les meilleurs termes.

Mais ce qu'il faut signaler, surtout, dans l'ensemble des dépêches qui nous occupent; c'est

le sentiment exquis de courtoisie et de bon vouloir qui y règne, à l'égard du peuple ami, que nous avons contribué à fonder, au prix de notre sang, à la fin du siècle dernier et avec lequel nous avons toujours vécu depuis, dans les meilleures conditions commerciales et politiques; c'est que, sans abandonner les grands principes et les intérêts qui constituent notre juste influence dans le monde, notre dignité ministérielle a établi la nécessité et la possibilité du maintien des bons rapports de la France et des Etats-Unis, mieux que personne ne l'avait fait avant lui. Le gouvernement de Washington appréciera certainement cette noble attitude expliquée par d'aussi loyales paroles.

Le paquebot de Southampton, qui arrive au Mexique, apporte la nouvelle de l'adhésion à l'Empire du général Manuel Ruiz, président, sous Juarez, de la Cour suprême, et en même temps ministre de la guerre. M. Manuel Ruiz avait protesté solennellement contre la prolongation des pouvoirs de Juarez, attendu que d'après la constitution mexicaine, c'est entre ses mains, qu'à partir du 30 novembre dernier, Juarez aurait dû se démettre de son autorité.

Les dissidents de la Sierra et de la Huasteca qui, dès avant l'arrivée des troupes françaises, avaient proclamé leur indépendance et se refusaient à reconnaître l'autorité centrale, viennent de faire leur soumission. La pacification de cette contrée montagneuse a donné une grande animation au commerce de Tampico. Toute la province de Tamaulipas se trouve jouir, aujourd'hui, d'une complète tranquillité.

Le projet de loi pour la suppression des corporations religieuses a été distribué, aujourd'hui, aux députés italiens. Ce projet assigne à chaque membre de corporation, selon son âge, un traitement annuel dont le maximum est fixé à 600 fr. et le minimum à 96 francs.

Nous apprenons de Madrid que le gouvernement de la Reine, à l'exemple de la plupart des Etats Européens, veut introduire d'importantes économies dans le budget. Elles ne porteront pas cependant sur les dépenses militaires. Le chiffre de l'armée ne sera pas réduit tant que la politique extérieure et intérieure fera obstacle à cette mesure.

Aussitôt après son arrivée en Algérie, M. le

maréchal duc de Magenta a convoqué les généraux commandant les provinces, les ingénieurs en chef, les colonels directeurs des fortifications, afin de déterminer, dans une conférence, l'emploi des 100 millions que la Compagnie Talabot-Frémy doit fournir pour l'exécution des grands travaux de la colonie.

Les nouvelles des Antilles, du 11 janvier, annoncent que la situation à la Martinique continuait à être bonne. A la Guadeloupe, l'épidémie était dans sa période décroissante, mais elle n'avait pas entièrement disparu. Le nombre des victimes dépassait 700, d'après les documents communiqués au consul général.

Pour le bulletin politique: A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Espagne.

Madrid, 30 janvier, soir.

Le ministre de l'intérieur a présenté hier à la Chambre des Députés un projet de loi contre la presse et une autre contre les associations. L'opinion publique juge sévèrement l'attitude du ministre: en présence de la tranquillité qui est aujourd'hui complètement rétablie en Espagne, on espérait que le ministre présenterait avant tout aux Chambres, les grandes mesures qui sont nécessaires au rétablissement du crédit public.

Madrid, 31 janvier.

Sénat — Le Maréchal Concha propose que, dans la discussion de l'adresse en réponse au discours de la Couronne, il n'y ait que deux orateurs qui soient autorisés à parler; un pour et un contre. Ce dernier seul pourrait présenter un amendement.

Chine.

Pointe-de-Galles, 27 janvier.

Kanghai, 9 janvier. — Les insurgés reparissent dans le nord de la Chine. Les Nyenfei ont battus les impérialistes.

Japon.

Sir Harry-Parkes est arrivé à Yokohama.

La population s'agitte contre le système féodal.

Indépendamment de quelques glorieux détails se rattachant aux opérations de notre corps expéditionnaire du Mexique, le Moniteur publie une correspondance datée de Mexico le 29 décembre 1865.

Constatons, tout d'abord, que le gouvernement de Maximilien répudie hautement par ses actes les tendances que lui attribuaient

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 3 février 1866.

L'ONCLE ET LE NEVEU

PAR EDMOND ABOUT

III. (Suite).

— Monsieur, dit François, je suis profondément affligé du malheur de mon oncle, mais c'est une grande consolation pour moi de pouvoir le confier à un homme tel que vous. J'ai lu votre admirable livre de la Monomanie raisonnée; c'est ce qu'on a écrit de plus remarquable en ce genre depuis le Traité des maladies mentales du grand Esquirol. Il y a quelques jours, j'ai déjeuné à la salle de garde de la Salpêtrière avec les internes. J'ai là un ami de collège que vous connaissez peut-être, M. Ravin.

— J'en ai entendu parler comme d'un jeune médecin de grand avenir.

— Tous ces messieurs m'ont assuré que si mon oncle pouvait être guéri, c'était par vous. Je sais, du reste, que vous êtes un père pour vos malades, je ne

vous ferez pas l'injure de vous recommander M. Morlot. Quant aux prix de sa pension, je m'en rapporte absolument à vous.

Il tira de son portefeuille un billet de mille francs qu'il posa lestement sur la cheminée.

— J'aurai l'honneur de me présenter ici dans le courant de la semaine prochaine. A quelle heure est-il permis de visiter les malades?

— De midi à deux heures. Quant à moi, je suis toujours à la maison. Adieu, monsieur.

— Arrêtez-le! cria l'oncle Morlot, ne le laissez pas partir! C'est lui qui est fou; je vais vous expliquer sa folie!

— Du calme, mon cher oncle! dit François en se retirant. Je vous laisse aux mains de M. Auvray; il aura soin de vous.

M. Morlot voulut courir après son neveu, le docteur le retint:

— Quelle fatalité! criait l'oncle; il ne dira pas une sottise! S'il pouvait seulement déraisonner un peu, vous verriez que ce n'est pas moi qui suis fou.

François tenait déjà le bouton de la porte. Il revint sur ses pas comme s'il avait oublié quelque chose, marcha droit au docteur et lui dit:

— Monsieur, la maladie de mon oncle n'est pas le seul motif qui m'amène.

— Ah! ah! murmura M. Morlot qui vit luire un rayon d'espérance.

Le jeune homme poursuivit: — Vous avez une fille.

— Enfin! cria le pauvre oncle. Vous êtes témoin qu'il a dit: « Vous avez une fille! »

Le docteur répondit à François:

— Oui, monsieur. Expliquez-moi...

— Vous avez une fille, mademoiselle Claire Auvray.

— L'y voilà! l'y voilà! Je vous l'avais bien dit.

— Oui, monsieur, dit le docteur.

— Elle était, il y a trois mois, aux eaux d'Ems avec sa mère.

— Bravo! bravo! hurla M. Morlot.

— Oui, monsieur, répondit M. Auvray.

M. Morlot courut au docteur et lui dit: Vous n'êtes pas le médecin; vous êtes un pensionnaire de la maison!

— Mon ami, répondit le docteur, si vous n'êtes pas sage, nous vous donnerons une douche.

M. Morlot recula d'épouvante. Son neveu poursuivait:

— Monsieur, j'aime mademoiselle votre fille, je me flatte de ne lui être pas indifférent, et si son cœur n'a pas changé depuis le mois de septembre, j'ai l'honneur de vous demander sa main.

Le docteur répondit: — C'est donc à monsieur François Thomas que j'ai l'honneur de parler?

— A lui-même, monsieur, et j'aurais dû commencer par vous apprendre mon nom.

— Monsieur, permettez-moi de vous dire que vous vous êtes bien fait attendre.

A ce moment, l'attention du docteur fut attirée vers M. Morlot, qui se frottait les mains avec une sorte de rage.

Qu'avez-vous, mon ami? lui demanda-t-il de sa voix douce et paternelle.

— Rien, rien; je me frotte les mains.

— Et pourquoi?

— J'ai quelque chose qui me gêne.

— Montrez! je ne vois rien.

— Vous ne voyez pas? là, là, entre les doigts. Je le vois bien, moi!

— Que voyez-vous?

— La fortune de mon neveu. Otez-la vite! Je suis un honnête ouvrier; je ne veux rien avoir à personne.

Tandis que le docteur écoutait attentivement les premières divagations de M. Morlot, une étrange révolution s'opérait dans la personne de François. Il pâlisait, il avait froid, ses dents claquaient avec violence. M. Auvray se retourna vers lui pour lui demander ce qu'il éprouvait.

— Rien, répondit-il; elle vient, je l'entends; c'est la oie... mais j'en suis accablé. Le bonheur tombe sur moi comme de la neige. L'hiver sera rigoureux pour les amants. Docteur, regardez donc ce que j'ai dans la tête!

M. Morlot courut à lui en criant: — Assez! ne déraisonne plus! Je ne veux plus que tu sois fou. On dirait que c'est moi qui t'ai volé ta raison. Je suis honnête. Docteur, voyez mes mains, fouillez dans mes poches; en voyez chez moi, rue de Charonne, au faubourg Saint-Antoine, ouvrez tous les tiroirs; vous verrez que je n'ai rien à personne!

Le docteur était fort embarrassé entre ses deux malades, lorsque une porte s'ouvrit et Claire vint annoncer à son père que le déjeuner était sur la table.

François se leva comme par ressort; mais sa volonté seule courut au-devant de mademoiselle Auvray. Son corps retomba lourdement sur la fauteuil. A peine s'il put balbutier quelques mots.

— Claire! c'est moi. Je vous aime. Voulez-vous...? (Claire! au prochain numéro.)

(La fin au prochain numéro.)

certains organes de la presse américaines. A les en croire, l'organisation du travail des champs au Mexique ne serait qu'une sorte d'esclavage déguisé, bien qu'il n'y ait jamais eu de nègres dans ce pays et que la servitude y soit inconnue. La vérité est qu'un décret spécial, publié récemment, a pour objet de sauvegarder tous les droits des travailleurs agricoles. « Ils seront libres en tous temps, de quitter les propriétés où ils sont occupés, pourvu qu'ils n'aient pas des dettes ou qu'ils les acquittent en argent avant de partir. Un règlement détermine le nombre d'heures de travail, celui des jours fériés, et stipule expressément que le salaire convenu sera payé en argent. Quant aux enfants ils ne pourront y être employés que pendant la moitié de la journée. »

Un autre décret réorganise l'administration de la justice et établit, dans les tribunaux de première instance, trois juges siégeant ensemble, au lieu d'un magistrat unique comme cela existait autrefois.

Comme corollaire à l'organisation de l'armée mexicaine et des milices rurales, l'Empereur vient de prescrire le rétablissement de douze compagnies présidiales et la reconstruction des fortins nommés presidios, se reliant entre eux protégeant les villages et couvrant particulièrement la ligne du Nord au-delà de laquelle se trouvent les peuplades redoutables des Apaches. « Sous le régime des vice-rois, cette organisation était complète, ajoute la correspondance officielle, et rendait les plus grands services. Sans elle, il serait impossible d'exploiter les riches gisements métalliques de Chihuahua, de Durango et surtout de la Sonora. »

Quant au rendement actuel des mines, il devient de plus en plus satisfaisant ; de ce côté encore, toutefois, il est des améliorations à réaliser. La législation des mines entre autres a besoin d'être mise au courant de la science et des progrès modernes. En conséquence, l'Empereur a chargé M. Robles, ministre des travaux publics, de faire élaborer un projet nouveau d'ordonnances par une commission composée d'hommes spéciaux.

Il résulte d'un rapport de M. William Loud, directeur du chemin de fer de Vera Cruz à Mexico, que la longueur totale du railway sera d'environ 265 milles anglais. Sur cette étendue, 47 milles sont en exploitation entre Vera Cruz et Paso del Macho ; 4 autres entre Mexico et Guadalupe. Les terrassements dans diverses sections, sont terminés, sur une longueur de 144 milles et demi, et ces terrassements ont été exécutés en moins de dix mois, alors que le marché accordait quatre ans pour le faire.

Cette rapide esquisse que nous venons de tracer de la situation intérieure du nouvel Empire est une réponse péremptoire aux adversaires systématiques du régime actuel. Maximilien peut dire à ceux qui nient l'existence de son œuvre : « L'Empire est comme le soleil, les aveugles seuls ne le voient pas. »

On lit dans le *Moniteur du soir* :

Les documents diplomatiques distribués avant-hier aux grands corps de l'Etat sont le complément ordinaire de l'exposé de la situation de l'Empire en ce qui touche aux affaires étrangères. Le Gouvernement a décidé, dans l'intérêt des négociations ouvertes, d'ajourner la communication de sa correspondance avec Mexico. Par le même motif, il avait jugé convenable de différer également la présentation des dépêches auxquelles la question du Mexique a donné lieu entre la France et les Etats-Unis ; mais, après la publicité qu'ont reçue les papiers américains, il ne pouvait pas tarder à placer sous les yeux du pays les réponses qu'il a faites. La publication du Gouvernement renferme donc, dans une partie supplémentaire, une série de dépêches échangées entre M. Drouyn de Lhuys et M. le Ministre des Etats-Unis à Paris ou adressées au représentant de l'Empereur à Washington, au sujet de l'affaire du Mexique. Rapprochées de celles que contient la première partie des documents diplomatiques sur les questions de droit maritime résultant de la déclaration de neutralité faite par la France pendant la guerre de la sécession, ces dépêches forment un ensemble plein d'intérêt. Nous essaierons d'en donner un rapide aperçu.

La France est demeurée neutre en présence de la lutte survenue aux Etats-Unis, et elle a reconnu au Sud le caractère de belligérant. Ce n'était pas une question de politique, mais une question de droit des gens qui devait être examinée d'après les principes de la jurisprudence internationale. « La guerre civile, dit Vattel, rompt les liens de la société et du gouvernement ou elle en suspend au moins la force et l'effet ; elle donne naissance dans la nation à deux partis indépendants qui se regardent comme ennemis et ne reconnaissent aucun juge commun... L'obligation d'observer entre eux les lois communes de la guerre est absolue, indispensable pour les deux partis, et la même que la loi naturelle impose à toutes les nations d'Etat à Etat. » Ces maximes sont si vraies que le gouvernement fédéral n'a pas hésité à y conformer sa conduite. S'il n'a pas reconnu officiellement les sécessionnistes pour belligérants, il les a traités en fait comme tels, notamment en procédant avec eux à des échanges de prisonniers. Lorsque le gouvernement fédéral suivait ces principes d'humanité à l'égard des armées du Sud, pouvions-nous nous en écarter envers les navires confédérés et leur dénier le bénéfice des lois de la guerre qu'il ne leur contestait pas dans l'application ? Ne devions-nous pas au contraire pratiquer les règles ordinaires de la neutralité ? Le Gouvernement de l'Empereur l'a fait, ainsi que toutes les autres puissances maritimes, et les notes adressées par M. Drouyn de Lhuys à M. Bigelow au mois de mai ont mis hors de doute qu'il était impossible à la France d'adopter une autre ligne de conduite sans manquer aux règles du droit international. La correspondance de M. le Ministre des affaires étrangères démontre d'ailleurs que, pendant toute la durée de cette

lutte, le Gouvernement impérial n'a pas cessé de conserver à son attitude envers l'Union un caractère amical.

Les documents diplomatiques renferment la trace de l'émotion causée aux Etats-Unis par notre expédition du Mexique, et ils font en même temps connaître les loyales et fermes déclarations du Gouvernement de l'Empereur. Aux premières manifestations des sentiments du cabinet américain, M. Drouyn de Lhuys répond en exposant les vues qui ont guidé la France, et le langage de M. le Ministre des affaires étrangères ne varie pas un seul instant. Nous poursuivons au Mexique le redressement de nos griefs ; loin d'être conduits par une pensée hostile aux Etats-Unis. Nous leur avons offert de s'associer à nos efforts pour faire valoir les réclamations qu'ils avaient à élever de leur côté contre le gouvernement mexicain. Ce n'est pas le cabinet français qui a eu la pensée d'établir une monarchie au Mexique. Cette pensée est ancienne ; elle est née sur le sol mexicain lui-même, au milieu des désordres incessants du régime républicain. Elle s'est emparée si fortement des esprits, qu'elle a eu, dès l'origine, pour principal promoteur l'un des derniers présidents de la république.

Il existe au surplus à ce sujet des paroles importantes de M. le ministre des Etats-Unis à Paris : « Maintenant que l'expérience est commencée, disait-il dans une note du 12 juin, les Américains désirent la voir compléter dans des circonstances de nature à faire connaître définitivement et pour toujours si un système de gouvernement européen est celui qui convient le mieux au peuple du Mexique. S'il devenait évident qu'il en est ainsi et que la tranquillité publique fut rétablie, aucune nation ne serait plus intéressée à un pareil résultat que les voisins immédiats. » M. Bigelow ajoutait que le succès des institutions républicaines dans l'Amérique espagnole n'avait pas été tel qu'il pût encourager l'Union à les y propager autrement que par son exemple, et qu'enfin un gouvernement quelconque qui serait acceptable pour les Mexicains satisfaisait les Etats-Unis.

Ces paroles, dont M. Drouyn de Lhuys a pris acte par une lettre du 17 juin, ne sont pas affaiblies, à nos yeux, par le langage de M. Seward dans la note du 6 décembre au ministre de France à Washington. M. le secrétaire d'Etat de l'Union, tout en témoignant de sa confiance en l'avenir des institutions républicaines sur le continent américain, écarte l'idée d'une guerre de propagande en leur faveur, et il porte ainsi le débat sur le terrain de la non-intervention. Or nous ne sommes point au Mexique en vertu du principe opposé. Ainsi que l'établit M. le ministre des affaires étrangères dans la dépêche du 9 janvier, l'intervention serait contraire à la souveraineté nationale, qui est la base de nos institutions comme de celles des Etats-Unis. Nous exerçons le droit incontesté que nous avons eu de faire la guerre pour réclamer les satisfactions que nous avons vainement recherchées par les voies pacifiques ; et, en appuyant le nouveau gouvernement fondé sur le suffrage des populations, notre unique but est d'assurer les résultats de la guerre, c'est-à-dire d'obtenir, avec les réparations qui nous sont dues dans le présent, les garanties dont les intérêts de nos nationaux ont besoin pour l'avenir. « En résumé, continue M. Drouyn de Lhuys, les Etats-Unis reconnaissent le droit que nous avons eu de faire la guerre au Mexique ; d'autre part, nous admettons comme eux le principe de la non-intervention. » C'est dans cette double donnée que le Gouvernement français voit les éléments d'un accord, et il en indique les termes en ajoutant que, du moment où nous acceptons la non-intervention comme règle de conduite, notre intérêt, non moins que notre honneur nous commande d'en réclamer de tous égards l'application. « Confiant dans l'esprit d'équité qui anime le cabinet de Washington, dit M. le ministre des affaires étrangères, nous attendons de lui l'assurance que le peuple américain se conformera à la loi qu'il invoque, en maintenant à l'égard du Mexique une stricte neutralité. »

Cette discussion, maintenue des deux parts à la hauteur des grands principes qui s'y trouvent engagés, a été signalée par divers incidents reproduits dans les documents diplomatiques français comme dans ceux qui ont été publiés à Washington. Nous ne les rappellerons pas ici. Il nous suffira de dire que, dans toutes les circonstances, le Gouvernement français a tenu un langage plein de modération et de franchise, et cette attitude obtiendra certainement l'approbation unanime du pays.

Nouvelles du jour.

La Commission de l'Adresse au Corps législatif, est ainsi composée : S. Exc. M. le comte Walewski ; 1^{er} bureau Ronbleaux-Dugage ; 2^e Granier de Cassagnac ; 3^e Alfred Le Roux ; 4^e André (Charente) ; 5^e Gressier ; 6^e Josseau ; 7^e Basson-Billaud ; 8^e Nogent St-Laurens ; 9^e Du Miral.

On réunit, dit-on, les derniers éléments nécessaires à l'étude du projet qui doterait prochainement les départements de nouvelles écoles de droit et de médecine. Ces nouvelles écoles seraient au nombre de huit : quatre pour le droit et quatre pour la médecine.

C'est demain quatre février, à minuit, qu'aura lieu la clôture des listes électorales, exposées pour leurs révisions annuelles pendant 20 jours au lieu de 10 comme cela avait lieu autrefois. L'affluence des électeurs aux mairies de Paris n'est rien moins que grande, chacun s'en rapporte aux soins de l'administration pour porter sur ces listes les noms de tous les ayant droit. Elle n'a en effet aucune raison pour agir autrement, bien au contraire.

La lune qui arrive à son apogée passe en ce moment presque au zénith de Paris, aussi les clairs de lune, la nuit, sont tellement beaux que, dans le jardin du Palais-Royal, le soir, on peut lire les journaux à la lumière sélénique.

Jamais on ne vit à Paris les oranges à aussi bon marché qu'en ce moment. On les promène à charretées par les rues à deux pour cinq centimes. Toutes les grandes fruiteries en gros qui se sont organisées autour des halles centrales sont littéralement encombrées de ces beaux fruits du Midi.

La Cour de cassation, dans son audience de jeudi, a rejeté le pourvoi de Barthélemy Poncet, condamné à la peine de mort par la Cour d'assises de Versailles, pour crime d'assassinat suivi de vol, commis à Argenteuil, sur la personne M. Thomas Laverge.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

DÉPÊCHE TELEGRAPHIQUE

Moniteur du 3 février.

Décret convoquant les électeurs de la 2^e circonscription du département de la Marne, pour les 24 et 25 février, à l'effet d'élire un député.

M. le Préfet du Lot vient d'accorder une gratification au nommé Alayrou (Jean-Baptiste), sabotier, à Castelfrac, pour avoir sauvé, le 21 janvier dernier, un homme qui était en danger de se noyer dans la rivière du Lot.

M. Solignac, vient d'être nommé suppléant du juge de paix de Martel (Lot).

CONFÉRENCES

LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES DE CAHORS

M. Duportal, ingénieur ordinaire, à Cahors, a fait, hier au soir, une brillante dissertation sur la Géologie. Ce jeune homme sans fatuité, ce savant modeste, a très scientifiquement rempli sa rude et difficile tâche et il a été très chaleureusement applaudi.

Avant d'entrer en matière, le géologue a dit ses craintes au sujet des conférences et son bonheur de ne pas les voir se réaliser ; il a félicité le public cadurcien de son louable empressement à les suivre, et a trouvé en lui un encouragement.

Pendant ces quelques mots très gracieux, mon voisin de droite me disait : « Si MM. les Conférenciers se livrent au travail avec autant plus d'ardeur qu'ils savent que leur parole sera appréciée et suivie par un auditoire sympathique et nombreux, pourquoi rester dans une salle relativement petite, et ne pas en choisir une plus grande ? »

On comprendra facilement que je ne puis faire l'analyse de cette conférence géologique. J'ai écouté attentivement et avec intérêt M. Duportal ; j'ai tâché de le comprendre ; mais si, au dire de Pascal, « Dieu seul peut dignement parler de lui, » je suis convaincu qu'il faut être bon géologue pour parler avec autorité de notre planète.

De même que les discours précédents, celui-ci sera sans doute livré à la publicité, et ce sera justice. Sa lecture ne se fera point sans un très-grand charme. En s'instruisant, on sentira l'allocation facile et riche, précise et nette de l'éloquent orateur. Il a été plein d'a-propos et de tact ; ainsi, sans imiter certains devanciers, trop fières de leurs découvertes, il n'a point perdu le temps à faire ressortir l'absurde, le ridicule et l'impossible prétendu de certaines cosmogonies antiques ; il lui a suffi de dire que la science dont il nous entretenait était jeune, environ cinquante ans d'âge ; mais que, malgré sa jeunesse, elle était solide et sûre, puisqu'elle reposait, non sur des systèmes et des raisonnements hasardés, mais bien sur des faits évidents, et des expériences physiques.

L'utilité pratique de la géologie a été présentée en quelques mots succints, mais lumineux. L'homme doit en partie à cette science, son bien être matériel et moral. Si, d'un côté, il est mieux logé, mieux nourri, mieux vêtu que ses aïeux ; si les nécessités et les labeurs de la vie sont moins lourds ; de l'autre, il s'élève par le travail de l'intelligence ; il triomphe de l'ignorance, son plus dangereux ennemi, et en présence des étonnantes merveilles de la nature, il se prosterne devant son Auteur, étudie les lois par lui posées, les admire, et est heureux de se mettre en rapport avec l'Être des êtres ; le pygmée devient géant.

Le vrai géologue est foncièrement religieux. M. Duportal a promis d'autres conférences ; tant mieux. Sa valeur personnelle nous étant connue, nous irons avec un plaisir nouveau écouter et applaudir sa parole parfaite d'élégance exquise et d'un profond savoir.

L'abbé LABRUNIE.

Vendredi, 9 février 1866, à 8 heures précises du soir, dans la grande salle de la mairie.

M. Godin, professeur de seconde au Lycée impérial, parlera de Fénelon et fera connaître le caractère de l'homme et de l'écrivain.

AVIS—La compagnie du chemin de fer d'Orléans a adressé à M. le Préfet du Lot, un exemplaire du tableau n° 10, de la marche des trains sur la voie précitée, pour le service d'hiver modifié qu'elle est dans l'intention de mettre en vigueur à dater du 5 février courant. Ce tableau est déposé à la Préfecture (bureau des Travaux publics), où les intéressés pourront en prendre connaissance.

On nous écrit de Salviac :

Je vous envoie la nouvelle d'un triste accident, arrivé le 27 du courant, au village de Bertrajoly. Les enfants du nommé Tissou, propriétaire, s'amusaient avec un pistolet dont ils s'étaient saisis à l'insu de leurs parents. C'était un petit garçon de huit ans, qui visait sa sœur âgée de cinq ans. Le coup partit, hélas ! l'arme chargée changea aussitôt la scène enfantine en spectacle déchirant. La pauvre enfant ayant reçu la charge en pleine figure, gisait à terre baignée dans son sang. La désolation des parents est impossible à décrire. Malgré la gravité des blessures, on espère sauver la pauvre victime.

On nous écrit de Vayrac :

Le mauvais temps de jeudi dernier porta atteinte à la tenue de la foire de Vayrac, 1^{er} février. Une pluie continuelle, en entravant l'approvisionnement de nos places, rendit cette foire inférieure à celle du 17 janvier dernier.

Autant qu'on peut déduire de l'aspect que présente la vente du bétail de toute espèce, de toute qualité,

il est permis de croire que les prix de vente de cette année concorderont avec les exigences de l'agriculture. Vu le mauvais temps de jeudi dernier il nous a été impossible de rien préciser sur les affaires de la foire de ce jour. Cependant les bœufs de travail sans avoir de prix si élevés que l'an dernier ont une vente plus facile.

Mais en consultant les registres des poids public de la ville, nous y avons remarqué qu'à la foire du 17 janvier 1865 il ne fut pesé que 15 paires de bœufs gras, à la foire du même jour 17 janvier 1866 il s'y pesa 39 paires de bœufs gras au joug et une dizaine d'autres bœufs également gras pesés séparément. Outre plusieurs lots de moutons gras, il y fut également pesé 139 porcs gras chiffre dépassant encore celui de la foire correspondante de l'an dernier.

A la foire du 1^{er} le froment, sans avoir d'augmentation sensible a eu une vente facile aux prix de 16 fr. 50 à 17 fr. 50. — Les haricots ont eu un écoulement plus facile qu'à la foire du 17 janvier et se sont vendus de 46 fr. 50 à 48 fr. — Le maïs, sans avoir d'augmentation à une vente assez dégagee aux prix de 9 fr. 50 à 10 fr. — Le seigle a eu des acheteurs aux prix de 12 fr. à 12 fr. 50, etc. le tout à l'hectolitre.

On lit dans la dernière livraison du Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique :

Par arrêté du 18 novembre dernier, M. le ministre de l'instruction publique a institué, dans chaque département, pour l'année 1866, une médaille d'or de 200 fr. en faveur des instituteurs directeurs des cours d'adultes.

Le module d'une médaille d'or de 200 fr. ne permettant pas d'y indiquer les mentions que doit contenir un tel objet ni de lui donner l'aspect désirable, Son Excellence a décidé que la valeur de la médaille serait élevée à 250 fr. Le diamètre sera de 45 millimètres.

COMICE AGRICOLE DE PUY-L'ÉVÊQUE.

Concours d'animaux gras, bœufs, moutons, porcs et volailles, tenu à Puy-l'Évêque, le 7 février prochain.

PRIMES instituées par le Conseil municipal, pour être attribuées aux bœufs engraisés hors du canton de Puy-l'Évêque.

- 1^o Une médaille d'or ;
- 2^o Une 1^{re} Médaille d'argent ;
- 3^o Une 2^e Médaille d'argent ;

PRIMES instituées par le Comice agricole, pour être attribuées aux bœufs engraisés dans le canton de Puy-l'Évêque.

- 1^o Une Médaille d'or ;
- 2^o Une 1^{re} Médaille d'argent ;
- 3^o Une 2^e Médaille d'argent ;

PRIMES supplémentaires instituées par le Comice agricole, consistant en médailles et en argent.

Seront admis à ce concours :
1^o Les Bœufs engraisés dans le canton de Puy-l'Évêque ;
2^o Les Bœufs engraisés dans les cantons et départements voisins ;
3^o Les Moutons, les Porcs, les Volailles de toute provenance.

Un règlement spécial régit le concours pour chaque catégorie d'animaux.

Les cultivateurs qui désirent prendre part à cette solennité agricole, sont invités à faire leur déclaration avant le 1^{er} Février, verbalement ou par écrit, au Président ou à l'un des Secrétaires du Comice.

Le membre du Conseil général, Président du Comice agricole, DEMAUX.

Les Secrétaires, DUBOIS ingén. civil et DELBREIL pharmacien. Vu et approuvé, Cahors, le 18 janvier. Le Préfet du Lot, Ch. DE PEBEYRE.

CHEMINS VICINAUX

ADJUDICATION

Le Mardi 20 février 1866, à deux heures précises du soir, il sera procédé par le Préfet du Lot, en Conseil de Préfecture et en présence de M. l'Agent-voyer en chef du département, à l'adjudication, au rabais, des travaux à exécuter pour la construction de la partie du Chemin vicinal d'intérêt commun, n° 64, de Cahors à Caylus, comprise entre Laburgade et la maison Couffin, ayant une longueur de 2,806 mètres 30 centimètres.

La dépense est évaluée à la somme de 10,000 francs.

Le montant du cautionnement reste fixé à la somme de 335 francs.

Obligations du Crédit Foncier.

On peut souscrire dans toutes les Recettes des finances et chez tous les Correspondants de la Société :

1^o Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 % remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort.

2^o Des obligations communales à 10 ans de échéance, rapportant 5 %.

A VENDRE

le Café de la Comédie

avec tout le mobilier qui le compose. S'adresser pour les renseignements à M. Lugol qui en est le propriétaire.

ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.
Sommaire du 27 janvier 1866.

Texte: Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Départ de l'impératrice du Mexique pour le Yucatan. — Exposition des aquarelles de M. Hildebrandt. — Les nouvelles galeries du Louvre: Musée de la Renaissance; salle Sauvageot. — Revue littéraire, romanciers: MM. Emile Zola, Edmond About, Erckmann-Chatrian, Alfred des Essarts. — L'ouragan du 11 janvier à Cherbourg. — Le Cirque Gory (nouvelle), par Henri Rivière (suite). — La Via Appia, à Rome. — Colonies françaises du Gabon: Les Iles Sacrées. — La mouche du solitaire. — Causerie dramatique. — Correspondance.

Gravures: Distribution aux vendeurs du Petit Moniteur, du numéro de ce journal contenant le discours de l'Empereur à l'ouverture de la session législative. — Départ de l'impératrice du Mexique pour le Yucatan. — Exposition des aquarelles de M. Hildebrandt: la citadelle du Caire; la grande rue de Pékin. — Galeries du musée du Louvre; le musée de la Renaissance (4 gravures). — Tempête du 11 janvier, à Cherbourg: Aspect de la rade; vue du côté de la Vigie. — La Via Appia, à Rome. — Colonies françaises du Gabon: Les Iles Sacrées (4 gravures). — Exercices du drompeur américain Th. Batty, au Cirque-Napoléon. — Rébus.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

1^{er} février Constans (Eugénie), rue Chanterrie.
2 — Barriéris (Michel), St-Georges.

Mariages.

31 janvier Cantayre (Louis), cultivateur, et Talou (Irmina), domestique.

Décès.

34 janvier Rossignol (Jean), employé, 72 ans, rue des Soubirous.
31 — Pécol (Jeanne), 80 ans, rue Brives.
1^{er} février Lérithier (Marie), 46 ans, place St-James.
4^{er} — Meriville (Guillaume), 70 ans, rue des Boulevards.
2 — Faurie (Marie), 4 ans, rue Coin de Lastié.
2 — Fourès (Marie) 76 ans, rue Petite Barre.
2 — Bessac (Raymond), cultivateur, 53 ans, rue Vayrols.

Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Départements.

NOUVEL INCIDENT RELATIF A L'AFFAIRE ASPE.

Découverte de la tête.

On lit dans l'Aigle de Toulouse:

Une tête humaine, qu'on suppose avec raison appartenir à la victime de l'odieux assassinat dont le souvenir est encore dans toutes les mémoires, a été trouvée hier, vers deux heures de l'après-midi, dans le Canal latéral, à quelques mètres de distance des Ponts-Jumeaux.

Un maître charpentier, M. Rieux, et quelques ouvriers qui travaillaient dans cet endroit, ayant aperçu un objet informe qui surnageait, l'ont tiré de l'eau avec une gaffe et se sont empressés d'avertir l'autorité de cette découverte.

Ce reste humain, affreusement décomposé par suite d'un séjour prolongé dans l'eau, est horrible à voir. Le cuir chevelu totalement disparu. Les chairs sont comme en bouillie et les traits presque effacés. Les yeux seuls paraissent, chose étrange, mieux conservés que le reste. Sur le crâne, on croit apercevoir comme des trous ou des entailles, traces encore visibles d'un crime.

Que cette tête soit celle de Marie Guilhomet, c'est ce qui est hors de doute. L'état de décomposition dans lequel elle se trouve, indique que son séjour dans l'eau remonte à une date assez éloignée et qui coïnciderait avec celle de l'assassinat.

La distance de l'endroit où le corps mutilé a été aperçu le lendemain du crime du lieu où l'on vient de retrouver la tête est grande sans doute; mais il est nécessaires de tenir compte des courants provoqués par l'ouverture successive des écluses ou par l'intérêt qu'avait le meurtrier à dérouter les investigations de la justice.

L'analyse de cette tête faite par les hommes de l'art, et les indices qui peuvent surgir, sont de nature à apporter de nouveaux éclaircissements à la justice sur la manière dont le crime aurait été accompli, et à donner plus de retentissement encore aux débats de l'affaire Aspe, qui sera jugée, ainsi que nous l'avons dit, dans une session extraordinaire.

Variétés

LES VOIX NATALES ET NATIONALES.

1^{er} ARTICLE.

Les annales littéraires du Quercy se sont enrichies d'une nouvelle et brillante production. M. Charles Deloncle vient de publier le vaste et précieux recueil de ses poésies. L'écrivain est un enfant de la vallée du Lot: il est né non loin de Cahors, au hameau de Vayrols, sur un de ces plateaux majestueux qui dominent la rivière en face de cette pittoresque et célèbre presqu'île de Luzech, qui revendique l'honneur d'avoir porté sur ses flancs escarpés l'antique forteresse d'Uxellodunum, ce dernier boulevard de la liberté Gauloise.

Depuis quelques années, le nouveau poète du Quercy était favorablement connu par des fragments de poésie, publiés de loin en loin dans les journaux, ou par des pièces de vers, quelquefois imprimées en petites brochures. Ce n'était là qu'une publi-

cité à demi-voilée: dans les brochures, elle ne dépassait pas de beaucoup la sphère de la famille et des amis; pour les journaux, elle ne s'adressait qu'à un nombre assez restreint de lecteurs de province. Encouragé par les éloges de plusieurs de nos grands écrivains français, le poète entre aujourd'hui dans la grande arène de la publicité littéraire. Avant l'impression de ce recueil, Mgr Peschoud, évêque de Cahors, qui entretenait avec M. Deloncle des rapports d'estime et d'amitié, avait examiné et apprécié une grande partie de ses poésies et les avait honorées de sa haute et judicieuse approbation.

Son livre n'est pas un poème, composé sur un seul et même sujet. Il nous apparaît comme un panorama de poésies diverses, ou de morceaux distincts, déroulant sans cesse à nos yeux de nouvelles peintures, de nouveaux événements, de nouveaux personnages. Il présente au lecteur comme une riche galerie de tableaux, dont les paysages, les couleurs la lumière et les ombres frappent, saisissent et charment par la variété même et l'importance des sujets.

Le poète y chante tour-à-tour les joies et les tristesses du foyer domestique, les souvenirs et les sites du pays natal, les deuils et les gloires de la France. Ses chants sont véritablement les *Voix natales et nationales*, ainsi que le proclame le titre poétiquement choisi, qui, au frontispice du livre, commence à provoquer l'intérêt du lecteur, comme une belle inscription, au fronton d'un édifice, attire les regards du voyageur.

Dans notre siècle, on a tellement abusé de la poésie par des productions étranges, qui, parsemées de quelques beautés, rebutent à la fois par les excentricités ou la faiblesse du fond et par les licences de la forme, qu'on est généralement peu porté, de nos jours, à faire un accueil favorable aux nouvelles productions en vers. Ce serait pourtant une grande erreur que de repousser les vrais poètes, les poètes dignes de ce nom. La poésie, en effet, est un reflet de la beauté divine dans les grandes œuvres de l'esprit humain, comme elle est son reflet et sa gloire dans ce merveilleux univers qui nous entoure. La poésie est la plus pure et la plus haute manifestation des pensées et des sentiments de l'homme, et on l'appelle à juste titre un langage divin. Si les œuvres des écrivains sacrés portent un si éclatant caractère de grandeur imposante, c'est qu'elles étincellent de cette éloquente poésie qui leur venait directement du ciel.

Considérée dans sa nature et dans son essence, la poésie est indépendante du langage mesuré et peut se déployer majestueuse et magnifique dans les œuvres en prose, comme dans les œuvres en vers. On en trouve la preuve dans les écrits immortels de tant de grands écrivains. Mais les vers, quand ils sont à la hauteur de la pensée par l'éclat et l'harmonie, lui donnent un nouveau caractère de force et de beauté. — M. Deloncle a reconnu qu'il possédait le don de la versification, et c'est dans le langage mesuré qu'il a voulu faire jaillir sa poésie. Il est au rang des poètes qu'il faut accueillir avec bonheur, et dont la poésie intéresse, instruit et purifie.

Depuis quelques semaines, nous avons consacré quelques-unes de nos heures de loisir des soirées d'hiver à lire les poésies de notre compatriote. Pour répondre au désir qu'on nous a exprimé, nous dirons avec franchise et sans aucune prétention nos impressions sur cet ouvrage. Notre seul but est de nous rendre utile au public, en faisant connaître un livre qui mérite d'être lu. En proclamant les qualités de l'œuvre, nous n'hésiterons pas à signaler en passant les défauts que nous remarquerons. Les vers de l'écrivain Quercynois sont assez riches de beautés poétiques, pour qu'on puisse lui dire sans crainte toute la vérité.

Pour bien caractériser avec ordre et clarté cette œuvre poétique, nous rattacherons naturellement nos appréciations aux principes fondamentaux de la poésie et aux qualités générales qui la distinguent.

La condition suprême de toute véritable et grande poésie est l'inspiration créatrice. — L'inspiration du poète profane n'est pas assurément l'influence surnaturelle de l'Esprit Divin, qui éclairait et dirigeait toujours les écrivains sacrés. L'inspiration, que doit avoir le poète digne d'écrire, c'est la vocation à la poésie, le don naturel qui vient du ciel et qui n'est accordé qu'à quelques âmes d'élite; c'est le génie poétique qu'il porte en naissant. — L'inspiration suppose une fécondité plus ou moins élevée: c'est le génie créateur qui se révèle par la supériorité de l'invention, par des plans habilement conçus et heureusement réalisés.

Le poète inspiré et créateur est naturellement poussé par un souffle puissant, qui le porte à produire au dehors les conceptions de son âme. Ce don sublime a été sous plusieurs formes admirablement caractérisé par l'harmonieux Lamartine et particulièrement dans la strophe suivante, où il interroge et fait parler le poète mourant:

« Et pourquoi chantaistu ? — Demande à Philomèle
» Pourquoi, durant les nuits, sa douce voix se mêle
» Au doux bruit des ruisseaux sous l'ombrage roulant.
» Je chantais, mes amis, comme l'homme respire,
» Comme l'oiseau gémit, comme le vent soupire,
» Comme l'eau murmure en coulant. »

M. Charles Deloncle n'est pas un poète vulgaire, un simple ciseleur d'hémistiches, de rimes et de strophes, écrivant pour le frivole plaisir de produire des vers et pour rechercher le vain bruit d'une renommée passagère. On voit qu'il a écrit pour obéir à un besoin impérieux de sa nature et au cri de sa conscience, pour remplir la tâche que lui imposait la Providence, pour ne pas faillir à la destinée. Il suffirait de jeter un coup-d'œil sur quelques-unes de ses poésies, pour reconnaître en lui un poète inspiré, dans le sens véritable de ce mot. Le naturel, l'abondance, l'ampleur des idées, le mouvement, la facilité, l'entraînement, qui brillent généralement dans ses vers, annoncent qu'il a reçu dans une assez large mesure le don de la poésie. On comprend qu'il a laissé couler ses vers sous l'empire de l'ardent élan qui le portait à écrire. Son âme énergique sensible, émue, a laissé déborder sans effort ce qu'elle pensait, ce qu'elle éprouvait sur les hommes et sur les choses.

La puissance créatrice des poésies de M. Deloncle n'atteint pas ordinairement jusqu'aux plus hautes sphères du génie humain et ne rayonne pas de ces éblouissantes splendeurs qui distinguent les productions des plus grands poètes. Mais dans la sphère qui lui est propre et qui occupe encore une hauteur imposante, son inspiration créatrice est forte et féconde. En parcourant les diverses pièces de son recueil, qui forment comme un mu-

sée de tableaux saisissants, on trouve, pour un grand nombre d'entre eux, un mérite de conception et d'exécution, assez éclatant. On reconnaît en lui un penseur, qui possède une vaste érudition, qui a beaucoup lu et beaucoup réfléchi, qui juge profondément et de haut.

En appréciant le fond de ses poésies, on se sent porté à lui reprocher trop d'abondance dans ses facultés créatrices; mais ce reproche implique un éloge, celui de la richesse et de la fécondité de son âme. Dans plusieurs de ses pièces, on voit qu'il a suivi avec trop d'ardeur les rapides élans de son inspiration. Le poète ne doit pas oublier, qu'il ne convient pas toujours de saisir au vol, pour leur donner la forme poétique, tous les éléments que l'imagination fournit. Il faut choisir ce qu'il y a de meilleur et de plus fort, enchaîner les idées dans l'ordre le plus naturel, pour les faire jaillir avec éclat, et rejeter les éléments accessoires et superflus. En suivant plus fidèlement ce principe de la composition poétique, M. Deloncle aurait embelli ses poésies; il aurait pu réussir, pour ses meilleurs morceaux, à se rapprocher de ces passages magnifiques qu'on trouve dans les œuvres des grands écrivains, et qui, pourtant tous les vrais caractères de la beauté littéraire, provoquent d'âge en âge une admiration respectueuse.

Les vrais poètes, saisissant plus fortement que les autres hommes, dans les œuvres de Dieu, le rayonnement de sa gloire, doivent faire éclater, dans leurs œuvres, le *vrai*, le *beau* et le *bien*, cette triple splendeur de l'essence de Dieu. La mission qu'ils ont à poursuivre, dans leurs chants, est d'élever les âmes, de les agrandir, de les ennobler, de les épurer sans cesse, pour les porter vers Dieu. Les poètes, qui écrivent pour enseigner l'erreur, pour corrompre les mœurs, sont des poètes fourvoyés, combattant ici-bas l'œuvre de Dieu et entravant ainsi la marche des peuples et les progrès de l'humanité. Le poète digne d'écrire et d'être lu, doit être religieux, philosophe, moraliste, et on peut avec raison lui appliquer ces profondes paroles que l'immortel Fénelon appliquait à l'orateur: « L'homme digne d'être écouté est celui qui ne se sert de la parole que pour la pensée, et de la pensée, que pour la vérité et pour la vertu. »

L'auteur des *Voix Natales et Nationales*, dans toutes les poésies qu'il a mises au jour, fait éclater éloquentement la mission moralisatrice du poète. Sans avoir la prétention de s'ériger en apôtre, pour instruire et diriger les hommes, sans proclamer ouvertement son but, il saisit avec ardeur toutes les occasions, pour laisser déborder de ses pièces les principes les plus élevés de la religion et de la morale chrétienne. En gravissant les pentes gazonnées et fleuries de la poésie, sa muse croyante et passionnée poursuit de période en période l'exposition des vérités religieuses et philosophiques, des nobles et des grands sentiments, de tout ce peut qui propage le bien et perfectionner les âmes.

Il est chrétien et catholique, et dans ses inspirations poétiques, il affirme hautement sa foi et il combat pour elle. Il chante avec enthousiasme les saintes croyances de nos pères, les grandeurs et les gloires de la France chrétienne, qui a toujours puisé, d'âge en âge, aux sources bienfaisantes du catholicisme tout ce qu'il y a de plus beau, de plus noble et de plus pur dans les souvenirs et les monuments de son histoire. Pour répondre aux attaques incessantes de l'impie et à cette critique effrénée, qui continue toujours la guerre séculaire contre le christianisme, il s'efforce, dans plusieurs pièces et sous plusieurs formes, de proclamer et de défendre le dogme suprême de la divinité de Jésus-Christ. Le christianisme est la muse rayonnante qui l'inspire, c'est la lumière douce et pure, qui éclaire ses poésies.

Le poète poursuit fréquemment de sa véhémence indignation l'impie et le matérialisme, ces lugubres enfants du dernier siècle, dont les funestes doctrines corrompent encore et entravent notre époque. La vue de l'erreur et du mal, de tout ce qui égare et dégrade l'homme, fait horreur à sa belle âme et provoque en lui une sainte colère.

Il se plaît de temps à autre à célébrer les belles actions, les sublimes dévouements, les grands héros, les nobles infortunés. Il chante avec amour les idées justes, grandes, généreuses, patriotiques.

En appréciant les hommes et les faits historiques, il porte quelquefois des jugements et exprime des opinions qui ne seront pas du goût de tous les lecteurs, et qui déplairont à bien des penseurs appartenant à des camps opposés, ou à des écoles différentes. Mais la sincérité et la droiture de ses intentions, qui éclatent dans toutes ses œuvres, lui méritent l'estime et le respect des hommes de tous les partis. Ce qui le rend souvent éloquent, c'est qu'il écrit avec foi et un cœur brûlant de propager la vérité et de faire le bien.

Pour formuler en termes frappants les qualités les plus générales de la poésie, le grand poète Lamartine a dit:

« La poésie est l'incarnation de ce que l'homme a
» de plus intime dans le cœur, de plus divin dans la
» pensée, dans ce que la nature visible a de plus ma-
» gnifique dans les images et de plus mélodieux
» dans les sons. »

Pour être naturelle, éloquente et véritablement belle, la Poésie doit donc faire jaillir les plus purs sentiments et les grandes pensées d'une belle âme. Pour être un poète digne de produire des œuvres remarquables, il faut avoir un cœur pur, généreux et sensible, une intelligence forte, cultivée, lumineuse, une imagination vive et féconde, et les nobles passions qui poussent l'âme à l'amour du bien, à l'accomplissement du devoir.

Le nouveau poète du Quercy possède, à un degré assez élevé, ces qualités générales de la poésie: Ses œuvres sont la révélation éclatante de ce qu'il a eu de plus intime dans le cœur et de plus divin dans la pensée, comme le demande Lamartine. C'est son âme tout entière qu'il y déroule sous nos yeux, en y faisant rayonner ses sentiments et ses pensées sur les phases et les périétés de sa vie, sur les hommes et sur les événements qui ont fait vibrer les plus fortes fibres de son sein: « Les grandes pensées viennent du cœur, » a dit Vauvenargues. Ce sont ses émotions, ses impressions, ses joies, ses plaisirs, ses tristesses, ses douleurs, ses affections, ses aspirations, qui s'épanchent dans ses vers. Ses poésies sont l'écho de sa vie, le miroir de son âme: « Le style est l'homme même. »

La religion, la patrie, la famille, voilà les trois grandes choses vers lesquelles se portent avec passion

les aspirations du poète Quercynois; voilà les trois sources fécondes d'où jaillissent ses inspirations. C'est de là que sort le feu sacré qui alimente et vivifie ses œuvres: Voilà l'ur pur de ses poésies.

La religion est, par dessus tout, le flambeau céleste qui l'éclaire et le conduit. Il aime passionnément la religion, le premier bien de l'homme; il aime aussi passionnément la liberté, et il poursuit avec ardeur et conviction la réalisation de l'alliance de la religion et de la liberté. Il chante et glorifie les traditions nationales des âges écoulés; mais il est en même temps le poète de notre siècle, le poète du progrès et de l'avenir.

Le spectacle du mal, du tout ce qui est opposé aux principes religieux, à la sainteté de la morale, au véritable amour de la patrie, le fait frissonner et l'indigne. Il souffre et il se plaint de ne pas voir son siècle, ni assez chrétien, ni assez moral. Il foudroie le vice et les mauvaises actions avec une mâle énergie, qui rappelle quelquefois la verve éloquente de Juvénal et les sombres couleurs du pinceau de Tacite.

On peut lui reprocher de tomber de temps en temps dans l'exagération lorsqu'il attaque et stigmatise les vices et les aberrations du siècle, lorsqu'il caractérise certains hommes et qu'il juge leurs actions. L'horreur du mal le fait parfois sortir, à son insu, des limites du vrai, dans les jugements qu'il porte sur les hommes et sur les choses. Nous savons que l'hyperbole est surtout permise aux poètes, et cette raison excuse un peu les couleurs trop fortes qui chargent plusieurs de ses tableaux; mais ne perdons pas de vue qu'il ne faut pas abuser de l'hyperbole.

L'illustre écrivain, que nous avons cité plus haut, proclame, comme qualités fondamentales de la forme poétique, la *magnificence des images et la mélodie des sons*.

Les images, ou le langage figuré, la mélodie des sons, ou l'harmonie des vers, des périodes et des strophes, sont comme la physionomie de la poésie, de même que le visage de l'homme est le reflet ou le miroir de son âme. Les images sont le rayonnement ou la splendeur de la pensée; c'est par là surtout qu'elle se met en relief, qu'elle frappe, qu'elle impressionne et qu'elle charme. L'harmonie est la musique des vers: s'il n'y a pas de belle prose sans harmonie, on comprend à plus forte raison que les vers manquant d'harmonie, ne seraient pas séduisants.

Le poète de la vallée du Lot a su manier avec succès les nombreuses variétés de mesure, de rythme, de cadence et de strophes, qui caractérisent la poésie lyrique. Les rimes sont bonnes ou riches; on y rencontre quelques rimes insuffisantes, ou vicieuses, mais elles sont en petit nombre. Ses périodes se balancent avec aisance, soutenues par des coupes heureuses et claires. Ses strophes ont des allures franches et fermes.

Son style, généralement correct et pur, est abondant, pittoresque, incisif, coloré. Le langage figuré n'y est pas chargé de faux brillants, de tours recherchés, de périphrases affectées et de mauvais goût. Les images y sont ménagées avec sobriété et y découlent de la nature du sujet.

Tel nous paraît être, dans son ensemble et dans ses caractères généraux, le style des poésies de M. Charles Deloncle. Cependant les qualités de la forme y présentent quelquefois des défauts, des imperfections, et n'y brillent pas toujours du même éclat que les qualités du fond. Il ne faut pas s'étonner d'y rencontrer, comme le dit M. Deloncle dans sa préface, des *défaillances de pensée et de style inévitables surtout en de tels sujets*.

La critique lui a reproché d'avoir souvent des expressions trop prosaïques et trop faibles, qui ne sont pas à la hauteur de ses pensées. Il y a du vrai dans ce reproche, mais il est trop général. Quand sa pensée est belle, forte, grande, généreuse, quand elle affronte les *cimes* et les *sommets*, les expressions sont ordinairement et sous plusieurs rapports dignes de la pensée: les tours et les images poétiques sont justes, hardis et frappants. De temps à autre, la pensée baisse et mollit, mais elle s'arrête encore aux cimes inférieures. Néanmoins, disons-le sans déguisement, on trouve ça et là dans plusieurs passages des mots impropres, des expressions inégales, qui ne sont pas à la hauteur de la poésie et déparent les nombreuses beautés de l'ouvrage.

L'harmonie des vers des *Voix Natales et Nationales* y rehausse fréquemment la pensée: elle y est tantôt douce et calme, comme le ruisseau qui murmure, comme le zéphyr qui soupire, tantôt forte et majestueuse, comme la grande voix du torrent qui bouillonne ou de la tempête qui gronde. Mais l'harmonie ne s'y maintient pas toujours attrayante: le lecteur est arrêté de temps en temps par une versification qui n'est pas assez mélodieuse. La césure trop brusquement déplacée, l'empiètement trop fort d'un vers sur l'autre choquent parfois les délicatesses de l'oreille et du goût. La hardiesse de la césure et de l'enjambement, dont la poésie moderne affecte un peu trop de faire usage, produit quelquefois un bel effet et brise la monotonie des vers; mais il ne faut pas abuser de ces licences poétiques.

La critique reproche encore aux vers de l'écrivain Quercynois de n'être pas *allés*. Cette accusation, trop généralement formulée, serait injuste. Ses vers planent souvent dans les hautes régions, ayant le vol majestueux de l'aigle, ou le vol plus gracieux de l'hirondelle. Il est vrai cependant que de temps temps le vers manque d'élan et se traîne un peu; mais il ne descend pas dans les bas-fonds: il ne vole pas, mais il marche encore sur les hauteurs.

Les défauts de style, qu'on pourra remarquer dans ce recueil, défauts inévitables dans les sujets traités par l'écrivain, y sont relevés et un peu voilés par le caractère pur et chrétien de ses poésies. Ils proviennent aussi en partie des difficultés de la versification française, versification trop gênante, pour le libre élan de la pensée, et qui a toujours amené de nombreuses taches, même dans les œuvres de nos plus grands poètes.

Bien que les poésies de M. Deloncle nous présentent généralement la fidélité aux règles de la versification et aux principes du bon goût, il faut cependant reconnaître qu'elles n'offrent pas dans leur ensemble cette séduction magique qui attire la foule. Cela tient à la physionomie particulière du style et au caractère grave et sérieux des pensées qui forment la matière de la plupart des morceaux. On voit que l'écrivain, poète religieux et réaliste, s'est surtout préoccupé de la justesse des pensées et du but dogmatique et moral. Il n'a pas cherché à séduire la masse des lecteurs par le charme et les délicatesses de la forme. Il a voulu

écrire pour les esprits sérieux et penseurs, qui cherchent la vérité, plutôt que les agréments et les enjolivements du style. Son œuvre n'en est pas moins digne de prendre rang parmi les bons livres, qui expriment, dans un langage généralement poétique et souvent éloquent, de saines et de pures doctrines.

L'abbé ADOLPHE GUILLOU.

Faits Divers.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER.

Le Conseil d'administration de la société générale de Crédit mobilier a l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'une assemblée générale extraordinaire, aura lieu au siège de la société, place Vendôme, n° 15, le 12 février prochain, à trois heures.

L'assemblée aura à se prononcer sur des propositions à soumettre au Gouvernement, relativement à des modifications à apporter aux statuts, notamment en ce qui concerne l'augmentation du fonds social.

Aux termes de l'article 43 des statuts, l'assemblée générale se compose des deux cents plus forts actionnaires, dont la liste a été arrêtée par le conseil d'administration, un mois avant la convocation. Les actionnaires inscrits sur les registres de la société par suite du dépôt de leurs actions dans la caisse sociale, deux mois avant la confection de la liste, peuvent seuls y figurer.

L'assemblée générale extraordinaire aura à délibérer sur une modification de statuts à soumettre au conseil d'Etat, et ayant pour objet le doublement du capital social par la création de 120,000 actions nouvelles de 500 fr. chacune.

Pour réaliser ce doublement, il est ouvert une souscription de 120,000 actions nouvelles dans les bureaux de la société générale de Crédit mobilier. Ces actions seront mises à la disposition des porteurs des actions anciennes sur les pieds d'une action nouvelle pour une ancienne, au prix de 516 fr. 66 centimes par action.

(Ce prix représente le pair de l'action à 500 fr., plus 16 fr. 66 centimes, formant pour les 120,000 actions nouvelles une somme égale à la réserve des 2 millions réalisés par les anciens actionnaires.)

Les nouvelles actions auront droit au paiement des intérêts à 5 % par an sur chaque versement jusqu'au 1^{er} janvier 1867, et, à partir de cette époque, elles participeront comme les anciennes à tous les bénéfices de la société.

Pour souscrire aux nouvelles actions, MM. les actionnaires devront présenter leurs titres nominatifs ou au porteur au siège de la société,

place Vendôme, n° 15, du 1^{er} au 12 février prochain, de dix à trois heures; ils auront à verser en souscrivant, 50 francs par action nouvelle.

Un second versement de 116 fr. 66 cent. sera ensuite appelé dans les dix jours qui suivront la promulgation du décret d'homologation. Le surplus sera versé aux époques et dans les proportions qui seront ultérieurement déterminées.

NAUFRAGE DU LONDON.

Nous empruntons à un journal anglais les détails ci-après puisés dans une lettre écrite à un ami par l'un des survivants du naufrage du London.

Lorsque le capitaine eut déclaré que le navire allait sombrer dans dix minutes, nous tombâmes à genoux et je priai avec effusion. Oh! la scène déchirante que celle qui suivit. Les amis se serraient les mains avec ardeur. Les jeunes mères serraient leurs enfants contre leur poitrine et les couvraient de baisers convulsifs. Un mari jurait de mourir avec sa femme.

Le navire s'enfonçait. Je courus à ma cabine pour y prendre quelques objets indispensables. Au moment où j'entraî, j'entendis une détonation sourde dominée par le bruit de la mer.

C'était quelque passager qui, renfermé chez lui, se faisait sauter la cervelle, aimant mieux mourir d'un coup de revolver, que d'être étranglé par la brusque entrée du flot. Je revins, dans l'entrepont, des matelots avaient défoncé une barrique d'eau-de-vie et buvaient en chantant je ne sais quelle chanson impie. L'un d'eux, me voyant passer, courut après moi, en me tendant son verre plein. « Tiens! cria-t-il le coup de l'étrier. Je m'enfuis. Un peu plus loin, je me heurtai contre les jambes d'un passager qui, s'était assis par terre, avait placé sur ses genoux un grand coffre rempli d'or, et hébété, éparpillant autour de lui son trésor inutile. N'as-tu pas remarqué combien peu de gens savent se tenir convenablement devant la mort?

J'arrivai sur le pont. Le navire s'enfonçait à vue d'œil. Les visages étaient bouleversés. Quelques femmes affectées, couraient sans savoir où, et au risque d'être emportées par le vent. A travers les groupes bourdonnants, le capitaine se promenait plus calme et plus froid à mesure que le danger grandissait.

— Pour combien de temps en avons nous? lui demandai-je en passant.

— « Dix minutes encore!... » répondit-il. A ce moment, je me trouvais à bord, et regardant devant moi, je vis qu'un certain nombre d'hommes venaient de mettre une chaloupe à la mer. Instinctivement, je m'élançai, et après

quelques brasses je posai les mains sur le rebord de l'embarcation. Je ne me rendais pas bien compte de ce qui se passait, mais il me sembla entendre une voix brutale dire: « Rejetez-le! » A quoi une autre voix répondit: « Il y a encore une place. » Alors une main se posa sur la mienne, je me sentis enlevé de l'eau et déposé dans la chaloupe...

Au même instant, une femme, jeune et belle parut à l'arrière du navire, et agitant les bras avec désespoir, cria:

— Prenez-moi! prenez-moi! mille guinées pour vous si vous m'emprenez!

— Ramez! fut la réponse du canot et en quelques coups d'avirons, nous étions hors de la portée de la voix...

Tout-à-coup la haute muraille noire qui était devant nous disparut, en formant un immense remous, et laissa la mer houleuse toute recouverte de débris et de cadavres.

POURQUOI, depuis 40 ans, la MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER, de Paris, jouit-elle d'une popularité sans exemple et toujours croissante?

C'est à cause des immenses services qu'elle a rendus aux malades, services attestés par plus de 200,000 cures authentiquement constatées et obtenues dans des cas variés, de toute nature et de toute gravité.

POURQUOI les médecins de la capitale recommandent-ils exclusivement depuis 40 années la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER?

C'est parce qu'elle est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, toujours par conséquent en pleine possession de ses merveilleuses propriétés médicales.

POURQUOI offre-t-on au rabais des graines que l'on dit tirées de Hollande et de première qualité?

C'est parce qu'il est facile de décorer de noms pompeux de mauvaises graines avariées, fussent-elles même tirées de Hollande. Le public est trop intelligent pour ne pas comprendre qu'en fait de médicaments, il importe beaucoup plus de s'en procurer de bons à des prix modérés que d'en acheter de mauvais et bon marché. Or, il est notoire que la plupart des graines offertes et vantées ne sont que des rebuts de commerce, composés de graines avariées, vieilles, échauffées, plus capables de nuire que de guérir.

Nous ne pouvons garantir, on le comprendra, que les Graines qui sortent de nos magasins or, il n'est qu'un seul moyen de se mettre à l'abri de la fraude, c'est de s'adresser exclusivement à notre dépositaire qui est pour la ville de Cahors, M. Vinet, et qui reçoit directement de nous, nos Graines en paquets, portant notre marque et notre nom.

BILAN DU JOURNALISME EN FRANCE. Nous empruntons au Livre bleu les indications suivantes:

Le 1^{er} janvier 1866, le nombre des journaux politiques était de 330, dont 63 imprimés à Paris et 267 imprimés dans les départements.

Le 1^{er} janvier 1865, le nombre des journaux politiques était de 337, dont 63 imprimés à Paris et 274 imprimés dans les départements.

Le nombre des journaux non politiques était, le 1^{er} janvier 1866, de 703 à Paris et 604 dans les départements.

Le 1^{er} janvier 1865, ce chiffre était de 511, à Paris et de 250 dans les départements.

Dans le cours de l'année 1865-66, le gouvernement a accordé 4 autorisations pour la création de nouvelles feuilles politiques, dont 2 à Paris et 2 en province.

RHUMES, GRIPPE, IRRITATIONS

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PÂTE de NAFÉ de DELANGRENIER ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de médecine et par un rapport officiel de MM. BARRUEL et COTTEBEAU, chimistes de la faculté de Paris. — Dépôts dans toutes les pharmacies.

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI

supérieur par son parfum et ses propriétés légères et rafraîchissantes. — Dépôts chez les Parfumeurs.

MAL DE DENTS. — L'EAU du Dr OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Dépôts dans les Pharmacies.

La Farine de Santé REVALESCIERE du Barry, de Londres, guérit les Gastralgies, Gastrites, Dyapepsies, Indigestions, Oppressions, Constipations, Vents, Glaires, Aigreurs, Pituites, Acidités, Diarrhée, Nausées, Vomissements, Névroses, Chloroses, Insomnies, Toux, Bronchites, Asthme, Phthisie, Catarrhe, Rhumes, Rhumatismes, Faiblesse. — 60,000 cures par an. Elle économise mille fois son coût en d'autres remèdes. Du Barry et Cie, 26, Place Vendôme, Paris. En province, chez tous les Pharmaciens et Epiciers.

Étude de M^e DAMBERT, avoué à Gourdon.

Suivant exploit de Maurice Tourriol, huissier à Gourdon, du 29 janvier 1866, dame Virginie Delmas, sans profession, a formé sa demande en séparation de biens contre son mari, Antoine Jardel.

(Extrait du Gourdonnais, n° 910.)

9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef: A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Même prix dans les Départements et à Paris:
Un an..... 52 fr. (au lieu de 64 fr.)
Six mois..... 26 fr. (au lieu de 32 fr.)
Trois mois..... 13 fr. (au lieu de 16 fr.)
Un mois..... 4 50 (au lieu de 6 fr.)
L'Avenir national se vend dans les gares de ch. de fers
Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

ANDRAL, SUCCESSEUR DE JULIEN BLANC VOITURES A VOLONTÉ

AVIS

J'ai l'honneur de prévenir le public, que venant de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez moi, Poste aux Chevaux, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très modérés.

LE MONDE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES FORMANT DEUX SOCIÉTÉS DISTINCTES AUTORISÉES PAR DÉCRETS IMPÉRIAUX.

Assurances CONTRE L'INCENDIE.

CAPITAL DE GARANTIE 5,000,000 de Fr.

Assurances: 1° contre le feu: des maisons, mobiliers, marchandises, récoltes, usines; — 2° contre l'explosion du gaz; — 3° contre la foudre; — 4° contre l'explosion des machines; — 5° contre le recours des locataires; — 6° enfin contre le risque locatif et le risque de voisinage.

Assurances SUR LA VIE.

CAPITAL DE GARANTIE 5,000,000 de Fr.

1° Assurances de Capitaux payables à une époque déterminée, ou au décès.
2° Rentes viagères immédiates, produisant: à 50 ans, 8 38 0/0; à 35 ans, 9 15 0/0 à 60 ans, 10 69 0/0 à 65 ans, 12 85 0/0
3° Achats d'usufruits, de nu-propriétés etc.

12, RUE MENARS, A PARIS.

S'adresser à M. BURGALIERES, agent général, Place au Bois, à CAHORS.

PHOSPHO-GUANO

Gallet, Lefebvre et C^e à Paris et au Havre.

VENTE EN BARRILS, CACAËTÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS.

Dépôt dans tous les départements. — Pour le Lot: MM Th. Canhaès à Gourdon; J. Cangardel et fils à Cahors; Domergue à Figeac.

BAUME SABATIÉ

ANTI-RHUMATISMAL-ERADICATIF.

Le BAUME SABATIÉ, dont l'efficacité a été reconnue incontestable par l'Académie Impériale de Médecine, guérit sans retour les rhumatismes goutteux, aigus ou chroniques les Névralgies, les sciaticques et la maladie de la moelle épinière.

Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale Vinet, rue de la Mairie.

— à Rodez, à la pharmacie Galy, etc.

Prix: 10 fr. le Pot, 5 fr. le Demi-Pot.

BAYLES J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Facès à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvette, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

Plus de froid aux pieds!!!

HYGIÈNE. — S'il est une invention appelée à rendre service, c'est bien celle qui garantit les pieds du froid et de l'humidité, causes de tant de maladies. Les semelles Lacroix, faites en crin et collydrofuge, sont les seules qui conservent la chaleur. — Prix: 2^{fr} 50, hommes; 2^{fr} 10, dames; 1^{fr} 50 enfants. — Envoi f^o c. t. — poste-Passage-Choiseul, 72, Paris. — Sur demande, envoi des prix de gros ou dépôt. — dépôt chez les Md^s de chaussures, merciers, etc.

Trois mois 16 fr. LE TEMPS Six mois 32 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef: A. NEEFTZER

Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

Le propriétaire-gérant: A. LAYTOU.